

Protéger son autonomie financière ? La décision vous revient!

Le risque le plus grand de perte de capital pour un individu demeure encore la perte de jouissance d'une bonne santé. Lors de la planification de votre retraite, avez-vous songé que vous pourriez nécessiter des soins de longue durée (je ne vous le souhaite pas bien entendu!) pendant une partie de cette période ?

La perte d'autonomie entraîne généralement de lourdes conséquences tant pour la personne touchée que pour sa famille: d'un point de vue physique, psychologique et financier. Comme nous ne pouvons faire que de la prévention sur les deux premiers points et pas des miracles, on peut certainement se prémunir de protections financières adéquates afin d'alléger une situation relativement éprouvante.

Les soins de longue durée que nécessite une personne atteinte d'une maladie ou à la suite d'un accident grave causant une perte d'autonomie, engendrent SOUVENT des coûts exorbitants allant jusqu'à des milliers de dollars par année. Les régimes d'assurance maladie provinciaux ne couvrent qu'une partie de ce type de soins et c'est la personne atteinte de la maladie ou sa famille qui doit déboursier la différence.

Si vous étiez dans cette situation et deveniez incapable de prendre soin de votre personne ou bien de votre conjoint(e) dans une situation similaire, des soins de type longue durée, en établissement ou à domicile, deviendraient essentiels.

Comment prévoyez-vous assumer de tels frais et en même temps obtenir des soins de qualité, si cette situation venait à frapper le paisible quotidien ?

- En puisant dans vos épargnes ?
- En puisant dans vos régimes de retraite ?
- En utilisant les sommes mises de côté pour des projets spéciaux ?

- En comptant sur l'aide de votre famille ?
- En hypothéquant votre résidence de nouveau ?

Vous vous dites qu'en cas de maladie, vos enfants s'occuperont de vous ? Eh bien, sachez qu'ils sont probablement déjà surchargés avec leurs obligations familiales, leur travail et l'éducation de leurs enfants. Bien que je pense que chacun d'entre nous (et ici je parle des générations X-Y) ayons de bonnes intentions envers la prise en charge de nos parents ayant des problèmes de santé sérieux, il est illusoire de croire que nous serons en mesure d'y arriver sans y laisser nous-même notre santé et nos économies. Notre gouvernement est aussi peu enclin à supporter financièrement les aidants naturels.

Si vous êtes d'une plus jeune génération, que vous êtes libre comme l'air, relevez des défis professionnels à votre mesure et pétant de santé, je vous dis bravo. Protégez cette belle énergie et cette grande richesse qu'est votre santé. La maladie n'est pas qu'une affaire de « vieux ». Pensez-y, vous en connaissez sûrement de jeunes loups destinés à une carrière éblouissante et à une vie de bonheur... qui ont déchanté avant même d'avoir atteint l'âge de 30 !

Et si vous croyez que les protections de votre capital sont chères et que vous ne pouvez pas épargner davantage, je vous suggère de revoir vos calculs afin de vous assurer que vous n'avez pas réglé cette question trop rapidement. Compte tenu de l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, la perte d'autonomie devra être envisagée et par conséquent une discipline d'épargne appropriée.

Les coûts des soins de santé croissent à un rythme effréné. Et l'État qui couvre de moins en moins de dépenses à ce niveau. Avez-vous seulement une idée des coûts actuels engendrés par une perte d'autonomie ? À titre d'exemple, les soins personnels et services d'entretien domestique peuvent coûter jusqu'à 27 \$ l'heure. Imaginez le coût des services spécialisés d'infirmière et autres professionnels de la santé... Ouf!

Voyez avec votre conseiller en sécurité financière quelles sont vos options de protection et d'épargne, tant pour pallier à un risque actuel ou futur. C'est la personne la mieux placée pour vous faire réfléchir à la question et vous supporter dans ce processus décisionnel.

Posez donc la question. Êtes-vous prêt à affronter un tel fardeau émotionnel et financier ?

Et tant mieux si ça n'arrive jamais, vous aurez bénéficié de plusieurs bonnes années l'esprit tranquille à partager du bon temps avec vos proches!

Bonne réflexion!



Karine Marcotte, B.A.A.
Conseillère en sécurité financière
Les Services Financiers CAP
Représentante en épargne collective pour le compte de SFL Placements
kmarcotte@bellnet.ca
www.sflcap.ca

<p>Voyez mes inscriptions www.lynnelapierresutton.com Prendre le temps... pour vous!</p>	<p>Le Vieux Longueuil</p> <p>Près du Vieux Longueuil, Joli duplex en briques (3 et 4 chambres, Cassine et salle de bain rénovées, Sous-sol plus de 7' de hauteur, complètement aménagé. Cour d'arrière avec cabanon et terrasse au 2^e étage. Très bien situé près de plusieurs commerces et transport en commun.</p> <p>On demande 349,900\$ MLS: 8731414</p>	<p>Mont-Saint-Hilaire</p> <p>Mont-Saint-Hilaire, Grand condo sur 2 étages (rdc et sous-sol), Unité du centre, situé au pied de la montagne. Des chambres à coucher et deux salles de bains. Cuisine, salle à manger et salon à aire ouverte. Sous-sol partiellement aménagé. Deux stationnements. Situé près de la gare avec service d'autobus.</p> <p>Faites votre offre! 179,900\$ MLS: 8637195</p>	<p>Debon</p> <p>Debon, Cette propriété mérite la mention D'IMPECABLE! Vous n'avez qu'à vous installer véritable CIE DU MAIR! Possibilité d'un bureau à domicile avec entrée par le garage, 4 CVC, 2 SDB, localisée dans un jeune secteur, à quelques minutes du train de banlieue.</p> <p>Faites votre offre! 362,900\$ MLS: 8717744</p>
--	--	---	--